

**Extrait du registre des délibérations  
du Bureau de la Commission Locale de l'Eau  
du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay**

*Séance du 20 avril 2023*

**Objet : Avis du Bureau sur le dossier de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Ruth et réaménagement du plan d'eau du moulin à Elise – Commune du Poiré-sur-Vie**

Le 20 avril 2023 à 9 h 30, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoqué, s'est réuni à Notre-Dame-de-Riez sous la présidence de M. Hervé BESSONNET

**Date de la convocation :** 3 avril 2023

**Etaient présents :**

***Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :***

- M. Hervé BESSONNET, président de la CLE, représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
  - M. Lucien PRINCE, 3ème vice-président de la CLE, représentant le Syndicat mixte Vendée Eau
  - M. Vincent PIPAUD, représentant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
  - M. Jean BROSSARD, représentant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
- Représentants des maires du département de la Vendée :
- M. Jean TESSIER, 1er vice-président de la CLE, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
  - M. Thierry RICHARDEAU, maire de Saint Christophe du Ligneron
  - M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand

***Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :***

- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Vendée
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée

***Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :***

- M. Francis HAESSIG, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée,
- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne



**Etaient excusés ou absents :**

- M. Bernard METAIREAU, 2<sup>ème</sup> vice-président, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Isabelle DURANTEAU, représentante des maires du département de la Vendée, maire de Landevieille
- Mme Hélène DESOBEAU, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- M. Frédéric PORTIER, représentant Mme la Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Réunion du 20 avril 2023	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Membres du Bureau	17	13	0	13

Monsieur le Président informe les membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau que la Commission Locale de l'Eau a été saisie d'une demande d'avis de la part de la DDTM de la Vendée dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du dossier suivant, conformément aux articles R.181-18 à R.181.33-1 du code de l'environnement :

- restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Ruth et le réaménagement du plan d'eau du moulin à Elise, porté par la commune du Poiré-sur-Vie.

Il précise que l'échéance de réponse est fixée au 24/04/2023.

Monsieur le Président rappelle que la Commission Locale de l'Eau a donné pouvoir au Bureau pour formuler l'avis sur ce dossier, lors de sa séance du 17 mars 2023.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse de la compatibilité du projet avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et de sa conformité avec le règlement du SAGE Vie Jaunay.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Abstention	Avis favorable	Avis défavorable
13	2	11	0

Le Bureau émet un avis favorable au projet de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Ruth et le réaménagement du plan d'eau du moulin à Elise, porté par la commune du Poiré-sur-Vie en assortissant cet avis des recommandations suivantes :

- veiller au respect du débit réservé à maintenir dans le cours d'eau ;
- au-delà du respect de ce débit réservé, favoriser au maximum la continuité des écoulements dans le cours d'eau ;
- veiller à ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes sur le plan d'eau et engager des actions de gestion si leur présence était observée en lien avec le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ;
- réaliser un suivi avant et après travaux de la qualité physico-chimique de l'eau et de la qualité biologique du cours d'eau.

Cet avis favorable est soumis à deux conditions :

- si la qualité de l'eau du plan d'eau venait à se dégrader (développement de cyanobactéries, pollutions...), le Bureau de la Commission Locale de l'Eau demande à ce qu'aucun lâcher d'eau dans le cours d'eau ne soit effectué ;
- que le règlement d'eau pour l'alimentation du moulin soit requestionné en fonction des conclusions de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (H.M.U.C.) en cours à l'échelle du bassin versant Vie Jaunay.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président  
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET